



# TARIFS 2020-2021 PERISCOLAIRE

Délibération Conseil Municipal du 23/06/2020

## ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

Les familles ont droit à un tarif adapté à leurs revenus, sur présentation de justificatifs.

Ce calcul de ce coefficient familial est égal :

Au revenu annuel / par 12 mois + 1 mois de prestation CAF

Par le nombre de parts

Tranche 1 : 0 à 850 €

Tranche 2 : 851 € et plus

Accueil matin ou soir tranche 1	2.00 €
Accueil matin ou soir tranche 2	2.05 €

## R DE RECRE

7 h 30 - 12 h 30	9 h 00 – 12 h 00	10 €
7h 30 – 13 h 30 (avec repas)	9 h 00 – 13 h 15	10 €+ 3,70 €(cantine)
13 h 15 – 18 h 30	13 h 30 – 17 h 00	10 €
12 h 00 – 18 h 30 (avec repas)	12 h 00 – 17 h 00	10 €+ 3,70 €(cantine)
7 h 30 – 18 h 30 (repas inclus)	9 h 00 – 17 h 00	20 €

## RESTAURANT SCOLAIRE

Tarif enfant	3.70 €
Tarif enfant accompagné dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	1,90 € avec repas personnel
Tarif adulte	5.95 €